



CONTRAT D'ENGAGEMENT VOLAILLES janvier à juin 2025

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, issus de leur production, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le Producteur

La Ferme du Grand Tertre
Axel TESSIER
Grand Tertre
49070 BEAUCOUZE
06 10 59 62 91
email: axeltessier@live.fr

Le Consommateur

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email:.....

TERME DU CONTRAT : Le présent contrat est établi pour une durée de 6 mois, du 23 janvier au 12 juin 2025.

Les distributions mensuelles s'effectuent les jours indiqués dans le tableau ci-dessous de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David de Montreuil-Juigné.

A remplir en précisant le nombre de volailles par distribution, et le montant total par distribution :

Produit :	PETIT POULET	MOYEN POULET	GROS POULET	DECOUPE POULET	RILLETES AUX PIMENTS DOUX	RILLETES AU CURRY	RILLETES NATURE	Montant total par distribution
Poids :	1,4 à 1,7 kg	1,7 à 2 kg	2 à 2,5 kg	Environ 2 kg	Environ 210 g	Environ 210 g	Environ 210 g	
Prix :	19,00 €	22,70 €	27,60 €	30,00 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	
jeu. 23 janv. 25								
jeu. 27 févr. 25								
jeu. 27 mars 25								
jeu. 24 avr. 25								
jeu. 22 mai 25								
jeu. 12 juin 25								
Montant total du contrat								

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation. La quantité est libre.

Une somme correspondant à la valeur des commandes réservées pour la saison sera remise à la personne référente au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Le consommateur choisira de payer la somme globale sous forme de 1 ou plusieurs chèques émis à l'ordre de « **Axel TESSIER** » qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Contact : remise des commandes/chèques à la référente en charge de la relation :

Marie-Thé ROBIN : amap.mtrobin@orange.fr

SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : __/__/__

Le producteur :

Le consommateur :